

REÇU LE
19 SEP. 2019
DDT VAUCLUSE
SEEF

DDT VAUCLUSE
19 SEP. 2019
ARRIVEE LE

Délégation départementale de Vaucluse
Département santé environnementale et veille et sécurité
sanitaire

Affaire suivie par : DELORME, Laurianne
Courriel : ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 85 73
Télécopie : 04 13 55 85 46

Réf : DD84-0919-11052-D
En réponse à votre courrier : DD84-0919-12888-A du 06
septembre 2019

PJ : dossier en retour

Date : 10 septembre 2019

Objet : Dossier d'autorisation environnementale :
Dérivation de la Mayre de la Courtebotte et
remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Mayre
Gironde à ORANGE.

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

à

DDT DE VAUCLUSE
SEEF
AVENUE DU 7ÈME GÉNIE
84905 AVIGNON CEDEX 9

Vous me consultez pour avis dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale relatif à la dérivation de la Mayre de la Courtebotte et remplacement de l'ouvrage de franchissement de la Mayre Gironde à Orange.

Dans le cadre du projet, il est prévu des remaniements des terrains. Les terrains nus et remaniés peuvent facilement être colonisés par l'ambroisie. En effet, l'ambroisie est une espèce pionnière, elle se développe et colonise les terrains nus car elle n'est pas en concurrence avec d'autres plantes.

Le gestionnaire devra mettre en place un plan d'actions pour éviter le développement de l'ambroisie ; celui-ci devra comprendre des mesures préventives, de surveillance de l'apparition de plants et des mesures de gestion (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_l_ambroisie-2.pdf).

Pour le directeur général et par délégation
La responsable du service
santé environnement


Stéphanie GARCIA

